

Programme de formation

Clarifier collectivement son projet associatif

But de la formation

Cette formation a pour but d'aider les associations à comprendre ce qu'est le projet associatif, son contenu et son utilité, tout en leur donnant des apports théoriques et des outils d'animation qui leur permettront d'engager une démarche participative autour de la définition ou de la refonte de leur projet associatif au sein de leur association.

Compétences visées

1. Comprendre ce qu'est le projet associatif
2. Appréhender la méthodologie de projet
3. Acquérir des outils pour animer une démarche participative

Pré-requis

Aucun

Liste des référents

Référent administratif : Madame SEVERINE ROLIN

Référent pédagogique : Monsieur FRANCOIS CAUCHY

Référent handicap : Madame SEVERINE ROLIN

Type de public

Bénévoles, volontaires, salarié.e.s d'associations ou porteur.se.s de projets

Équipements nécessaires

Aucun

Moyens pédagogiques

Salle de formation : tableau blanc ou paperboard

Supports papiers et numériques

Ordinateur portable et vidéoprojecteur

Sanction de la formation

A la fin de la formation, un bilan permettra une évaluation avec les participant.e.s. Les critères utilisés seront l'acquisition d'outils et les applications concrètes envisagées. Une attestation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise au bénéficiaire de la prestation.

Méthodes pédagogiques

Salle de formation : tableau blanc ou paperboard
Supports papiers et numériques
Ordinateur portable et vidéoprojecteur

Durée

7 heures (1 jour).

Programme

- Accueil, présentations et attentes
- Apports théoriques autour du projet associatif : définition, contenu, utilité
- Zoom sur la méthodologie de projet
- Animer et organiser la participation : outils et bonnes pratiques
- Temps d'évaluation individuelle

Modalités d'évaluation

L'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sera évaluée par le formateur

tarif par jour par personne

350€/jour

Modalités d'accès

Nos formations sont accessibles : Par l'employeur - A la demande du salarié avec l'approbation de son employeur - Directement par le salarié ou le demandeur d'emploi

délai d'accès

Entre 1 et 6 mois

Date de mise à jour

21/12/23

Accessibilité

Afin de garantir l'accès à toutes et à tous, ViAsso Occitanie Formation s'engage à veiller à ce que, si besoin, le lieu devant accueillir une formation soit « accessible ». Afin de répondre aux demandes éventuelles, n'hésitez pas à contacter Séverine, not